Publié le 16/06/23

LES PONTS DE CÉ
lespontsdece.fr

Arrêté municipal AMT 23-DST-205

Réglementation temporaire de la circulation et du stationnement

PLACE DU MONUMENT AUX MORTS

Promenade Serge Juret

Cérémonie en hommage aux Tirailleurs Sénégalais de l'armée française
Cérémonie de commémoration de l'Appel du Général de Gaulle du 18 Juin 1940

Le Maire de la commune des Ponts-de-Cé, Vice-président d'Angers Loire Métropole ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les dispositions articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1 ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant les cérémonies organisées le dimanche 18 juin 2023 sur la place du Monument aux Morts, promenade Serge Juret ;

Considérant qu'il y a lieu, par mesure de sécurité, de prendre les mesures de police nécessaires réglementant le stationnement et la circulation sur ladite place pendant le déroulement de la manifestation ;

Arrête :

Article 1 – Les dispositions du présent arrêté s'appliqueront le **dimanche 18 juin 2023, de 8H00 à 13H00.**

Article 2 – En raison des cérémonies organisées sur la place du Monument aux Morts, promenade Serge Juret, dans le périmètre délimité par des barrières sur la place la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits.

Article 3 – La mise en place et le retrait de la signalisation relative à la réglementation susdite seront assurés par les services municipaux qui procéderont à l'affichage de l'arrêté sur le site.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie des Ponts-de-Cé, Monsieur le Directeur Départemental des Polices Urbaines et Monsieur le Responsable de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire leur sera adressé.

Article 5 – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux (2) mois suivant sa notification.

Fait aux Ponts-de-Cé, le 13 juin 2023

Pour le maire et par délégation,
L'adjoint chargé des travaux
et de la transition écologique
Robert DESOEUVRE

MAIRIE DES PONTS DE CÉ 49130 (M. et L.)

Hôtel de Ville
7 rue Charles-de-Gaulle
49 130 Les Ponts-de-Cé
Tél. 02 41 79 75 75
mairie@ville-lespontsdece.fr